

UMPIRE FFVOILE REFERENTIEL DES FONCTIONS VISEES (ACTIVITES)

A - Description des fonctions de la spécialisation « Umpire FFVoile »

Le/La titulaire de la qualification « Umpire FFVoile » exerce une activité bénévole ou indemnisée au sein d'une organisation pré-existante, affiliée à la FFVoile. L'umpire FFVoile est désigné par la FFVoile en application de la procédure de désignation de la Commission Centrale d'Arbitrage. Il/elle exerce son activité dans le cadre de compétitions inscrites au calendrier de la FFVoile. Il/elle est associé-e à la préparation de l'épreuve nécessitant l'intervention d'umpires.

L'umpire régional-e peut juger sur l'eau les compétitions de Match racing et de Team Racing de grade 5, et par dérogation accordée par la Commission Centrale d'Arbitrage, les compétitions de grade 4.
L'umpire national-e peut juger sur l'eau les compétitions de Match racing et de Team racing de grade 5 et supérieurs.

B - Fiche descriptive des activités de la qualification « Umpire FFVoile »

Les fonctions et les activités exercées par le/la titulaire de la qualification « Umpire FFVoile » sont les suivantes :

L'« umpire FFVoile » a pour rôle de répondre aux demandes de jugements faites par les concurrents sur l'eau pendant le déroulement des compétitions de Match Racing ou de Team Racing, selon les procédures décrites dans les instructions de course, dans les annexes C et D des RCV et de veiller au respect de l'équité sportive dans le cadre de la juridiction définie par les Règles de Course à la Voile (RCV).

Il/Elle a une excellente connaissance des RCV et des Calls Match Racing et Team Racing.

Il/Elle connaît les procédures à appliquer lors des jugements directs sur l'eau. Il/Elle identifie aisément les règles applicables, les infractions commises, en tire une conclusion logique et une décision adéquate quasiment instantanément.

Il/Elle participe aux modifications des documents de course, lorsqu'il/elle est sollicité-e par l'organisateur ou par le/la comité de course.

Sur l'eau, l'umpire est capable de conduire un bateau à moteur, de se positionner correctement sur la zone de course, soit en tant que bateau umpire, soit en tant que bateau aile.

A terre, il/elle anime les briefings et débriefings avec les concurrents. Il/elle est à même d'éditer le classement.

C - Situation fonctionnelle du/de la titulaire de la qualification « Umpire FFVoile »

Le/la titulaire de la qualification d'« umpire FFVoile » exerce ses fonctions à titre bénévole ou indemnisé auprès des associations ou des groupements affiliés à la FFVoile. Il/est régi-e par les Règles de Course à la Voile pour le jugement des courses.

Le/la titulaire de la qualification d'«umpire régional-e FFVoile » est désigné-e par la FFVoile en application de la procédure de désignation de la Commission Régionale d'Arbitrage sur les compétitions de grade 5, ou sur les compétitions de grade 4, en application de la procédure de désignation dérogatoire de la Commission Centrale d'Arbitrage.

Le/la titulaire de la qualification d'« umpire national-e FFVoile » est désigné-e par la FFVoile en application de la procédure de désignation de la Commission Centrale d'Arbitrage sur les compétitions de grade 5 à 1 et W.

D - Prérequis à la qualification « Umpire FFVoile »

Le/la candidat-e à la qualification d'« umpire régional-e FFVoile » doit

- être titulaire du permis de conduire les bateaux à moteur option côtière,
- être titulaire d'une licence « club FFVoile » mention « compétition » ou « pratiquant » attestant la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile,
- être âgé-e de 18 ans au moins et de 70 ans au plus,
- de préférence, posséder une expérience du Match Race en tant que coureur-euse.

Le/la candidat-e à la qualification d'« umpire national-e FFVoile » doit

- posséder une qualification régionale d'umpire,
- être titulaire du permis de conduire les bateaux à moteur option côtière,
- être titulaire d'une licence « club FFVoile » mention « compétition » ou « pratiquant » attestant la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile,
- être âgé-e de 18 ans au moins et de 65 ans au plus,
- de préférence, posséder une expérience du Match Race en tant que coureur-euse.

E – Référentiel de compétence et organisation de la formation à la qualification « Umpire FFVoile »

E.1 – REFERENTIEL DE COMPETENCE

Le référentiel de compétences attendues pour assurer les missions d'umpire FFVoile comprend les capacités suivantes :

Observer :

- Identification de son bateau
- Capacité à repérer les pavillons rouges, d'avarie, bleu et jaune ainsi que les pénalités effectuées
- Concentration sur la tâche en occultant les éléments extérieurs hors sujet
- Observation des autres matches, en cas d'un éventuel besoin d'aide des autres umpires
- Capacité à décrire un incident après le match, aussi bien sur l'eau, en débriefing et lors d'une instruction

Communiquer :

- Anglais parlé et compris en situation d'arbitrage (à partir des épreuves grade 3)
- Utilisation de la terminologie en anglais (à partir des épreuves « grade 3 ») ou en français pour autre grade
- Ecoute et prise en compte de l'avis et des observations de l'autre umpire et du bateau aile
- Echanges d'informations appropriées avec le bateau aile
- Communication claire et posée avec les autres arbitres, concurrents et les organisateurs
- Capacité à énoncer les faits majeurs et les transitions de règles avec concision et exactitude
- Communication des décisions et des raisons, uniquement selon les faits/droits/obligations (lorsque nécessaire)
- Anticipation des manœuvres standards de MR et de TR et identification de l'option la plus probable dans 80 % des cas
- Participation active et à bon escient aux débriefings concurrents après les courses

Application des règles :

- Compréhension claire des « Définitions » qui s'appliquent aux règles utilisées sur l'eau
- Identification du bateau prioritaire et des obligations de base et des actions dans 95 % des cas
- Application correcte des règles, Ids Cas et des Calls sur l'eau et en débriefing
- Application à bon escient des principes des RCV 15 et 16
- Jugement correct des incidents aux marques et du début/fin de l'application de la règle
- Identification des obstacles lorsque nécessaire et utilisation à bon escient des règles qui s'y appliquent
- Application correcte des pénalités à l'initiative des umpires, des pavillons rouges, des deux pénalités et des doubles pénalités
- Prise de décisions cohérentes et uniformes
- Jugement et suivi de plusieurs incidents se succédant rapidement

Conduite du bateau et positionnement :

- Conduite d'un bateau à moteur, même à grande vitesse
- Préparation d'un bateau, quitter et revenir à quai, transférer des personnes en toute sécurité
- Déplacements à pleine vitesse réduits au minimum, passagers en sécurité en permanence
- Suivi correct des positions de base prévues, en s'adaptant lorsque nécessaire
- Maintien d'une distance et d'un angle de vision corrects par rapport au match dans 90 % des cas
- Passage d'une position (situation) à une autre sans à coup
- Repositionnement rapide lorsque nécessaire
- Actions gênantes réduites au minimum pour tout match et sans faire de vagues inutiles
- Anticipation des manœuvres standards et conduite anticipative (pas réactive)

Procédures :

- Respect du code de l'arbitre et des réglementations de la FFVoile
- Bonne préparation, sur terre et sur l'eau
- Gestion correcte des pénalités à l'initiative des umpires
- Utilisation correcte de la communication radio (y compris procédures d'appels et réponses aux informations)
- Compréhension des procédures du jury et participation aux réclamations des concurrents
- Respect de la confidentialité des discussions entre arbitres

Caractère et comportement :

- Acceptation des règles, des Calls de WS et des règlements de la FFVoile
- Comportement collectif dans l'équipe d'arbitrage, par les remarques et le partage des compétences
- Bon relationnel avec les autres intervenants
- Absence de préjugé (négatif ou positif) sur n'importe quel concurrent
- Capacité à travailler sous pression et à prendre et signaler les bonnes décisions dans le temps imparti
- Volonté d'apprentissage, d'acceptation des commentaires/remarques des autres
- Ponctualité
- Respect du matériel fourni et utilisation appropriée
- Sobriété pendant les heures de mission d'arbitrage

E2 – CURSUS DE FORMATION

La formation s'organise selon 2 cursus

E2.1 Cursus de la formation régionale :

1. Le/la candidate à la qualification régionale d'umpire envoie son inscription à sa Commission Régionale d'Arbitrage qui lui propose
 - a. des épreuves ou entraînements donnant lieu à une formation ou à une évaluation, ou
 - b. des compétitions proposées par la Commission Centrale d'Arbitrage, ou
 - c. d'adresser une demande directe aux évaluateurs-trices.
2. Quand le/la candidat-e atteint le niveau suffisant pour accéder à la qualification régionale, sa dernière évaluation positive est envoyée par le/la formateur/trice à la CRA.
3. Le/la candidat-e est soumis-e à un test écrit avec un résultat d'un minimum de 60% de bonnes réponses.
4. La Commission Régionale d'Arbitrage valide la qualification d'umpire régional-e FFVoile puis transmet le dossier à la Commission Centrale d'Arbitrage.

E2.2 Cursus de la formation nationale :

1. Une phase préparatoire peut être proposée par le/la responsable de stage, selon un programme individuel de mise à niveau des connaissances sous forme de travaux par correspondance ou de modules spécifiques de formation complémentaire.
2. Un stage de formation théorique et pratique pendant une compétition ; à l'issue de ce stage, le/la candidat-e est soumis-e à un test théorique dont le contenu est fixé par la CCA, avec un résultat d'un minimum de 76% de bonnes réponses.
3. Une phase d'évaluation pratique sous le contrôle d'un-e arbitre évaluateur-trice sur au moins

deux compétitions de grade 4 ou 3.

4. Une mise en situation (ou évaluation finale) sur une compétition de grade 4 ou 3, sous le contrôle d'un-e arbitre évaluateur-trice.

Le contenu du stage de formation comporte les modules :

- acquisition et perfectionnement de connaissances spécifiques à l'arbitrage sur l'eau (règles et documents de course, jurisprudence, règlements techniques, connaissance des procédures),
- maîtrise d'un bateau à moteur et placement sur l'eau,
- observation et participation à des jugements directs sur l'eau et à l'instruction de réclamations (préparation du matériel, gestion administrative, déroulement de la procédure, rédaction des décisions)
- analyse de décisions.

Au cours de cette formation, les stagiaires devront passer un test écrit.

- La phase de mise en situation consiste à mettre le/la candidat-e en situation d'application effective sur au moins deux compétitions de match racing ou team racing sous le tutorat d'un-e arbitre évaluateur-trice.
- Le contenu consiste en un perfectionnement des capacités relatives au placement sur l'eau, au dialogue spécifique au jugement direct, à la cohérence de l'analyse, à la prise de décision, à l'analyse et à la rédaction des décisions et à la communication avec les autres intervenants (coureurs, organisateurs, autres arbitres).
- La phase d'évaluation finale par mise en situation consiste en la maîtrise du jugement direct sur l'eau sur une compétition de match racing, en présence d'un-e arbitre évaluateur-trice.

F - Evaluation de la formation à la qualification « umpire FFVoile »

Pour la formation du niveau régional :

L'évaluation des candidat-e-s s'effectue lors de mises en situation sous le contrôle d'un-e arbitre évaluateur-trice. Elle vise à vérifier à la fois les connaissances et les compétences.

Pour la formation du niveau national :

1. Une phase d'évaluation pratique sous le contrôle d'un-e arbitre évaluateur-trice sur au moins deux compétitions de grade 4 ou 3.
2. Une phase de mise en situation effective sur une compétition, le/la stagiaire étant placé-e en situation de responsabilité sous le contrôle d'un-e arbitre évaluateur-trice.
3. Un-e stagiaire n'ayant effectué aucune évaluation pendant un an perdra le bénéfice du stage national et redeviendra umpire régional-e. Sauf dérogation, s'il-elle souhaite poursuivre sa formation, il-elle devra participer à un nouveau stage national.

Des évaluations de rattrapage peuvent être envisagées.

G - Certification de la formation à la spécialisation « Juge FFVoile apte au jugement direct »

La délivrance de la spécialisation est conditionnée à la réussite aux résultats favorables de l'évaluation. L'utilisation des fiches de certification éditée par la Commission Centrale d'Arbitrage est obligatoire. Les Commissions Régionales d'Arbitrage ont délégation pour délivrer les qualifications de niveau régional. La Commission Centrale d'Arbitrage a délégation pour délivrer les spécialisations de niveau national.

H - Qualification du-de la formateur-trice ou de l'évaluateur-trice

Le/la formateur-trice ou l'évaluateur-trice doit être titulaire au minimum de la spécialisation pour laquelle il/elle dispense la formation et d'au minimum 3 saisons cumulées de pratique dans cette même qualification.

Les formateurs-trices et évaluateurs-trices régionaux/ales et nationaux/ales sont désigné-e-s par la Commission Centrale d'Arbitrage.

I - Habilitation des formations

L'habilitation des formations conduisant à la qualification « Umpire FFVoile » s'effectue grâce à la déclaration préalable de la formation au calendrier national des formations de la FFVoile.